RCS : CARCASSONNE
Code greffe : 1101

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CARCASSONNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 00495
Numéro SIREN : 823 398 722
Nom ou dénomination : ABELLA - MABAYA

Ce dépôt a été enregistré le 01/10/2021 sous le numéro de dépôt 3060

Greffe du tribunal de commerce de CARCASSONNE
34 rue de Strasbourg 11890 CARCASSONNE CEDEX 9
09:00 - 12:00, 14:00 - 16:00
Téléphone : 04.68.11.27.30
www.greffe-tc-carcassonne.fr - www.infogreffe.fr

SC/2016 B 00495
ABELLA - MABAYA
HAMEAU GANGUISE
11400 MAS-SAINTES-PUELLES

Nos références : SC/2016 B 00495

RÉCÉPISSÉ DE DÉPÔT

(Articles R.123-102 et R.123-111 du code de commerce)

CONCERNANT :

Forme juridique : Société par actions simplifiée

Dénomination sociale : ABELLA - MABAYA

Siège social ou établissement principal (pour société étrangère) :

HAMEAU GANGUISE
11400 MAS-SAINTES-PUELLES

Immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le n° 823398722 R.C.S Carcassonne

Le greffier soussigné constate le 01/10/2021 le dépôt, enregistré sous le numéro 2021/3060, des actes et pièces suivants :

- Les documents comptables sociaux de l'exercice clos le 31/12/2020

Récépissé délivré le 01/10/2021
Le greffier
Maître Simon MAUREL

TRIBUNAL DE COMMERCE CARCASSONNE

SASU ABELLA MABAYA
AU CAPITAL DE 100 EUROS
Hameau Ganguise
11400 MAS SAINTES PUELLES
SIREN 823 398 722

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2021

L'associée unique a pris la résolution suivante concernant l'affectation du résultat de l'exercice clos le **31 décembre 2020** et comportant **12 mois** d'activité.

RESOLUTION

Le résultat bénéficiaire est affecté de la façon suivante :

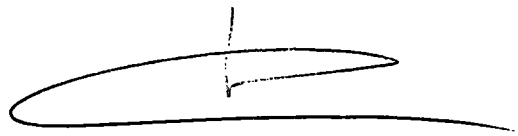
- Au compte « report à nouveau » pour 3 149 €

Fait à MAS SAINTES PUELLES le 30-06-2021

La Présidente

VALLEE Christel

CERTIFIE CONFORME



QUEBECA

CERTIFIE CONFORME

ABELLA-MABAYA

Liasse fiscale 2020

Exercice comptable du 01/01/2020 au 31/12/2020

Version de travail éditée le 05/07/2021

Du 1.01.20 au 31.12.20

cerfa N° 15948 * 03
Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

① **BILAN SIMPLIFIÉ**

DGFiP N° 2033 A-SD 2021
Adapté pour la télédéclaration par TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise ABELLA-MABAYA - SIREN : 823398722 — Néant ☐

Durée de l'exercice en nombre de mois* 12 — Durée de l'exercice précédent* 12

ACTIF

			Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Exercice N clos le 31/12/2020 Net 3	Exercice N-1 clos le 31/12/2019 Net 4
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial* 010		012		
		Autres* 014		016		
	Immobilisations corporelles*	028		030		
	Immobilisations financières* (1)	040		042		
	Total I (5)	044		048		
ACTIF CIRCULANT	Stocks	Matières premières, approvisionnements, en cours de production* 050		052		
		Marchandises* 060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés* 068		070		
		Autres* (5) 072		074		
	Valeurs mobilières de placement	080		082		
	Disponibilités	084	3 182	086	3 182	3 033
	Charges constatées d'avance*	092		094		
	Total II	096	3 182	098	3 182	3 033
	Total général (I + II)	110	3 182	112	3 182	3 033

CERTIFIE CONFORME

PASSIF

			Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120	100	100
	Écarts de réévaluation	124		
	Réserve légale	126		
	Réserves réglementées*	130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* 131)	132		
	Report à nouveau	134	-67	216
	Résultat de l'exercice	136	3 149	-283
	Provisions réglementées	140		
	Total I	142	3 182	33
Provisions pour risques et charges	Total II	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ..... 169)	172		3 000
	Produits constatés d'avance	174		
	Total III	176		3 000
	Total général (I + II + III)	180	3 182	3 033

RENVOIS						
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-B-SD 2021

Désignation de l'entreprise ABELLA-MABAYA - SIREN : 823398722 — Néant ☐

				Exercice N clos le 31/12/2020 (1)	Exercice N-1 clos le 31/12/2019 (2)
A — RÉSULTAT COMPTABLE					
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	209	210		
	Production vendue — biens (dont export et livraisons intracommunautaires)	215	214		
	Production vendue — services*	217	218	10 367	25 828
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222		
	Production immobilisée*		224		
	Subventions d'exploitation reçues		226		
	Autres produits		230		
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)		232	10 367	25 828
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)		234		
	Variation de stock (marchandises)*		236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)		238	1 562	1 492
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*		240		
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : — mobilier : ..... — immobilier .....)		242	15 660	24 263
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE*)	213 : 314	244	314	311
	Rémunérations du personnel*		250		
	Charges sociales (cf. renvoi 880)		252		
	Dotations aux amortissements*		254		
	Dotations aux provisions		256		
	Autres charges — dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*	259	262		
	Autres charges — dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260			
	Total des charges d'exploitation (II)		261	17 536	26 066
1 — RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I − II)			270	-7 169	-238
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)		280		
	Produits exceptionnels (IV)		290	10 500	
	Charges financières (V)		294		
	Charges exceptionnelles (VI) (dont amort. dérogatoires (PME : ligne 27* cerfa) ..... dont amort. 25% constructions nouvelles (3e quinquies D) .....)		300	182	45
	Impôts sur les bénéfices* (VII)		306		
2 — BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) — Charges (II + V + VI + VII)			310	3 149	-283
Reporter le bénéfice de l'année N col.1, le déficit de l'année N col. 2			312	3 149	314

B — RÉSULTAT FISCAL

Réintégrations

Rémunérations et avantages personnels non déductibles[1]		316	
Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318	
Provisions non déductibles[1]		322	
Impôts et taxes non déductibles[1] (cf page 7 de la notice 2033-NOT)		324	
Divers[1], dont intérêts excédentaires des opérations d'associés 247	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM[2] 248	330	182
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part des loyers dispensés de réintégration (239 *sexies D*) 249)		251	
Transport maritime : charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage		998	
Transport maritime : résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage		999	

Déductions

Transport maritime : produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage												997	
Entreprise nouvelle (cf. *textes*)	986		Zone franche urbaine (cf. *textes* et *cadre A*)	987		Zones restructuration de la défense (cf. *textes*)	127		Zones de revitalisation rurales (cf. *textes*)	138		342	
Reprise d'entreprises en difficulté (cf. *textes*)	981		Jeune entreprise innovante (cf. *textes*)	989		Bassin d'emploi à redynamiser (cf. *textes*)	991						
ZDP (cf. *textes*)	993		ZFU (cf. *textes*)	545		Investissements outre-mer	344		Bassins urbains à dynamiser (cf. *textes*)	992			
Provisions			Créance née au titre et en amont du déficit	340		Déduction exceptionnelle (Art. 39 *duodecies*)	655		Déduction exceptionnelle (Art. 39 *decies A*)	643			
			Déduction exceptionnelle (Art. 39 *decies D*)	645		Déduction exceptionnelle (Art. 39 *decies C*)	647		Déduction exceptionnelle (Art. 39 *decies D*)	648		350	7 500
			Déduction exceptionnelle (art. 39 *decies F*)	641		Déduction exceptionnelle (Art. 39 *decies I*)	990		Déduction exceptionnelle (Art. 39 *decies G*)	649			

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2	352	354 4 169

Déficits

Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I.S. seulement)	356	
Déficits antérieurs reportables :[1] ..... dont imputés sur le résultat :		360
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	370	372 4 169

[1] Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

DÉTAIL DES RÉINTÉGRATIONS DIVERSES

AMENDES ROUTIERES	182

DÉTAIL DES DÉDUCTIONS DIVERSES	
FONDS DE SOLIDARITE COVID 19	7 500

③ **IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES** DGFiP N° 2033-C-SD 2021

Désignation de l'entreprise : ABELLA-MABAYA - SIREN : 823398722 — Néant ☒

I IMMOBILISATIONS — ACTIF IMMOBILISÉ		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * : Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	100		102		104		106		
	Autres	110		112		114		116		
Immobilisations corporelles	Terrains	120		122		124		126		
	Constructions	130		132		134		136		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	140		142		144		146		
	Installations générales agencements divers	150		152		154		156		
	Matériel de transport	160		162		164		166		
	Autres immobilisations corporelles	170		172		174		176		
Immobilisations financières		180		182		184		186		
TOTAL		190		192		194		196		

II AMORTISSEMENTS — IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Immobilisations incorporelles		501		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550		552		554		556	
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566	
TOTAL		570		572		574		576	

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES (19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS. 16 % pour les entreprises à l'IR)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle	
	1
	2
	3
	4
	5
	6
	7
	8
	9
	10

Immobilisation	Valeur d'actif * 1	Amortissements * 2	Valeur résiduelle 3	Prix de cession * 4	Plus ou moins-values : Court terme * 5	Long terme : 19 % 6	Long terme : 15 % ou 12,8 % 7	Long terme : 0 % 8
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)	579		Régularisations		590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2035-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 *bis* JA, 210F et 238C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

DGFiP N° 2033-D-SD 2021

④ **RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS**

Désignation de l'entreprise : ABELLA-MABAYA - SIREN : 823398722 — Néant ☐*

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées.*	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements aménag. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	238
Fusion-absorption : déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2)	982 bis	
Fusion-absorption : nombre d'opérations	982 ter	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	238
Déficits de l'exercice	860	4 169
Total des déficits restant à reporter	870	4 407

III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996	

VI DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI, dont Madelin	325	381	
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327		
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	380	
N° du centre de gestion agréé			388	
Montant de la TVA collectée			374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)			378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant			399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 9 de l'article 238 *bis* du CGI pour l'entreprise donatrice			398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 *octies* du CGI			397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033-D déposé au titre de l'exercice précédent.

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts) ⑤

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFiP N° 2033-E-SD 2021
ADAPTÉ À LA TÉLÉDÉCLARATION PAR TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise: ABELLA-MABAYA - SIREN : 823398722 — Néant ☐*

Exercice ouvert le: 01/01/2020 et clos le: 31/12/2020 — Données en nombre de mois 12

DÉCLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel * :		376
Dont apprentis		657
Dont handicapés		651
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	10 367
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
	TOTAL 1	106	10 367
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
	TOTAL 2	144	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)			
Achats		121	1 562
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	15 661
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
	TOTAL 3	152	17 223
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée	(total 1 + total 2 - total 3)	137	-6 856
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117	-6 856

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)	022	Effectifs au sens de la CVAE * 023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		026	
Période de référence	024	160	
Date de cessation			

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD *§ Répartition des salariés* et dans la notice n° 2033-NOT-SD au *§ déclaration des effectifs*.

Formulaire obligatoire
art. 53 de l'annexe III au C.G.I.

(6) **COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL**

DGFiP N° 2033-F-SD 2021
Adresse pour la télédéclaration par TELEDEC.FR

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

Néant ☐ *

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE : ABELLA-MABAYA - SIREN : 823398722

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	10

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique : Dénomination :
N° SIREN (si société établie en France) : % de détention : Nb de parts ou actions :
Adresse :

Forme juridique : Dénomination :
N° SIREN (si société établie en France) : % de détention : Nb de parts ou actions :
Adresse :

Forme juridique : Dénomination :
N° SIREN (si société établie en France) : % de détention : Nb de parts ou actions :
Adresse :

Forme juridique : Dénomination :
N° SIREN (si société établie en France) : % de détention : Nb de parts ou actions :
Adresse :

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) : MADAME Nom complet : TISON CHRISTEL
Nom marital : VALLEE % de détention : 100 Nb de parts ou actions : 10
Naissance : Date : 03/04/1961 N° Département : 59 Commune : MARQUETTE EN OSTREVANT Pays :
Adresse : HAMEAU GANGUISE

11400 MAS STES PUELLES

Titre (2) : Nom complet :
Nom marital : % de détention : Nb de parts ou actions :
Naissance : Date : N° Département : Commune : Pays :
Adresse :

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III du CGI)

(7) FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFiP N° 2033-G-SD 2021
Modèle pour les télédéclarants
par TELEDEC.FR

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

Néant [X] *

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE | ABELLA-MABAYA - SIREN : 823398722

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	905	

Forme juridique | Dénomination | % de détention

N° SIREN (si société établie en France)

Adresse :

Forme juridique | Dénomination | % de détention

N° SIREN (si société établie en France)

Adresse :

Forme juridique | Dénomination | % de détention

N° SIREN (si société établie en France)

Adresse :

Forme juridique | Dénomination | % de détention

N° SIREN (si société établie en France)

Adresse :

Forme juridique | Dénomination | % de détention

N° SIREN (si société établie en France)

Adresse :

Forme juridique | Dénomination | % de détention

N° SIREN (si société établie en France)

Adresse :

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

N°2069-RCI-SD (2021)

cerfa

N° 15252*07
Formulaire obligatoire

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

Le formulaire récapitulatif des réductions et crédits d'impôt doit être transmis obligatoirement par voie électronique.

Exercice ouvert le 01/01/2020 au 31/12/2020 ou Année :

Dénomination de l'entreprise : SIREN : 823398722	Néant ☒
SIREN de l'entreprise	PME au sens communautaire Cocher la case

Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n°2069-RCI-SD pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)

Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre	

Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)

Dénomination et adresse	
SIREN	

I – RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE[1]

CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES

Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos (article 220 undecies A du CGI)

CRÉANCES REPORTABLES

Réduction d'impôt en faveur du mécénat[2]

Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen

Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total (ligne 1 × 9 %[3]) + (ligne 2 × 9 %[3]) x 10/90 + ligne 3)

dont montant préfinancé

Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	1	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte, des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'article L 3141-32 du code du travail	2	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	3	

CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE

Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise

Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés

Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques (article 220 *sexies* du CGI)

Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres audiovisuelles (article 220 *sexies* du CGI)

Précisions sur l'utilisation des crédits d'impôts :

[1] Les déclarations spéciales des réductions et crédits d'impôt figurants au I ont été supprimées. Le formulaire n° 2069-RCI-SD constitue le seul support déclaratif de ces réductions et crédits d'impôt.

[2] Si le montant des dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt en faveur du mécénat est supérieur à 10 000 € au cours de l'exercice, remplir le tableau III en annexe

[3] À partir du 1er janvier 2019, le CICE s'applique aux rémunérations n'excédant pas 2,5 fois le SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte. Le taux est de 9 %.

Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'œuvres audiovisuelles étrangers (article 220 *quaterdecies* du CGI)
Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux ou de variétés (article 220 *quindecies* du CGI) et crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'œuvres dramatiques
Crédit d'impôt en faveur des bailleurs pour abandon de loyers commerciaux (article 20 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)
Crédit d'impôt en faveur des PME pour rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire (art. 27 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)

II – CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE

CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES

Crédits d'impôt afférents aux valeurs mobilières

CRÉANCES REPORTABLES

Crédit d'impôt pour investissement en Corse

Crédit d'impôt en faveur de la recherche

CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE

Crédit d'impôt famille

Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété

Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique

Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques

Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art

Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo

Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique

Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé

Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole

Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif

Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social

III – CAS PARTICULIERS

CRÉDITS D'IMPÔTS EN CAS DE CESSATION AU TTIRE DE L'ANNÉE N

CRÉDITS D'IMPÔTS AU TITRE DE L'ANNÉE CIVILE N-1, EN CAS D'EXERCICE DE PLUS DE 12 MOIS